



Inscription scolaire 2024-2025

Votre enfant entre en maternelle ou en CP ? Vous venez d'emménager à Feucherolles ? Pour inscrire votre enfant dans une école publique de la commune, rendez-vous jusqu'au 30 mars 2024, en mairie.



A partir de trois ans tous les enfants résidant à Feucherolles et Davron doivent entrer à la maternelle, sur inscription auprès des services de la commune. Ainsi, les enfants nés en 2021 peuvent être inscrits en maternelle pour la rentrée de l'année scolaire 2024-2025.

A partir de trois ans, l'inscription scolaire devient obligatoire également pour le passage en CP (même si l'enfant est scolarisé en grande section sur la commune) et pour les enfants nouvellement arrivés sur la commune.

Une fois l'enfant inscrit, les parents reçoivent un avis d'affectation les invitant à prendre contact avec le directeur de l'école. L'établissement fréquenté est déterminé en fonction du lieu de résidence de l'enfant, conformément à la carte scolaire.

EFFECTUER L'INSCRIPTION EN MAIRIE

Présentez-vous à l'accueil de la mairie, muni des pièces suivantes :

- Les documents d'inscription remplis que vous trouverez ci-contre
- Le livret de famille
- Carnet de santé
- Photo d'identité
- Un justificatif de domicile datant au moins de trois mois hors téléphonie mobile (quittance de loyer, facture EDF ...)
- Coefficient CAF « Quotient familial »
- Le jugement de garde de l'enfant en cas de séparation.

Service

Affaires Générales

Mairie de Feucherolles

39 Grande Rue

78810

Feucherolles

[01 30 79 93 10](tel:0130799310)

accueil@feucherolles.fr

Documents

[Inscription maternelle Bernard Deniau 2024-2025](#)

[Inscription maternelle La Trouée 2024-2025](#)

[Inscription élémentaire Bernard Deniau 2024-2025](#)

[Inscription élémentaire La Trouée 2024-2025](#)

[Autorisation transports, photos, activités 2024-2025](#)

[Règlement activités péri et extrascolaires et tarification 2024-2025](#)